

Avis d'inspection professionnelle

Bonjour,

Nous vous informons que vous faites partie des personnes sélectionnées pour une inspection professionnelle générale. Il s'agit d'un passage normal, bien qu'obligé, dans la vie de toute personne membre d'un ordre professionnel. En effet, les ordres professionnels sont tenus, en raison de leur mandat de protection du public et dans le cadre du [Programme de surveillance générale annuel](#), de procéder à l'inspection d'une partie de leurs membres.

Votre inspection professionnelle est un moment privilégié pour réfléchir à votre pratique, identifier vos forces, cibler les éléments à améliorer afin de conformer votre pratique aux lois, aux règlements et aux normes en vigueur. Cet avis contient des renseignements qui vous aideront à préparer votre inspection. Il est cependant nécessaire de consulter le [Guide de l'inspection professionnelle](#) détaillant toutes les étapes requises à votre parcours d'inspection.

Phase 1 Préparation	J'ai reçu mon avis d'inspection professionnelle	◦ Je commence les lectures préparatoires. ◦ Je fais la mise à jour de Mon Profil et de mon Espace Formation. ◦ Je recevrai dans 10 jours l'accès à mon questionnaire d'inspection. ◦ Je remplis une demande de prolongation, de report ou d'exemption disponible dans Mon Espace/Mon Inspection si je constate que je ne suis pas en mesure de réaliser mon inspection.
Phase 2 Inspection	Dans 10 jours, à la réception de mon accès au questionnaire d'inspection	Étape 1 – Remplir le questionnaire ◦ J'ouvre le questionnaire d'inspection en ligne et j'y réponds dans un délai de 30 jours. ◦ Je dépose la liste des dossiers clients. ◦ Je reçois l'appel de l'inspecteur ou de l'inspectrice qui m'accompagne dans mon parcours. ◦ À la suite de l'analyse de mon questionnaire, il se peut que mon parcours se termine OU qu'il se poursuive et que je passe à la prochaine étape.
	Si mon parcours se poursuit vers les étapes suivantes	Étape 2 – Entrevue par visioconférence ◦ Je reçois l'avis d'inspection de l'entrevue par visioconférence au moins 10 jours avant la rencontre. ◦ Je dépose le dossier client analysé au module 3 et le deuxième dossier client sélectionné en collaboration avec l'inspecteur ou l'inspectrice si j'ai une pratique mixte, et je rencontre cette personne par visioconférence. ◦ À la suite de l'entrevue, il se peut que mon parcours se termine OU qu'il se poursuive et que je passe à la prochaine étape.
		Étape 3 – Visite sur mon lieu de travail ◦ Je reçois l'avis pour la visite sur mon lieu de travail 10 jours avant la visite. ◦ Je reçois la visite de l'inspecteur ou de l'inspectrice dans mon lieu de travail. ◦ À la suite de cette visite, il se peut que mon parcours se termine OU qu'il se poursuive.

Phase

3

Conclusion

À la réception
de mon rapport
d'inspection
professionnelle

- Je prends connaissance des commentaires de la personne responsable de l'inspection professionnelle relativement aux aspects à améliorer dans ma pratique.
- Je peux faire une demande de précisions auprès de la personne responsable de l'inspection professionnelle.
- Je complète le sondage.
- Je peux déclarer jusqu'à 3 heures de formation continue en fonction du nombre d'heures de lecture effectuées.

Dans **dix (10)** jours, vous recevrez le lien menant au questionnaire d'inspection en ligne. À partir de cette date, vous disposerez d'un délai de **trente (30)** jours pour remplir et soumettre ce questionnaire ainsi que déposer la liste des dossiers des clients.

Le processus d'inspection professionnelle est réalisé dans un esprit d'accompagnement et d'amélioration continue. Notre équipe est disponible pour vous soutenir tout au long de cette démarche. Au besoin, communiquez avec nous en cliquant sur [Mon Espace/Mon Inspection](#) ou en appelant au 514-731-3925, poste 293.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

Rosanna D'Orazio, T.S., M. Sc.
Responsable de l'inspection professionnelle